NUMERO LXXXIII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 17. Octobre 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

*EXTRAIT de la Lettre d'un Officier Anglois, écrite à la hauteur d'*ALEXANDRIE *en* Egypte, *le* 9. *Juillet.*

QUOIQUE le Général *Menou*, après avoir succédé à *Kleber*, ait déclaré ne vouloir évacuer l'*Egypte*, que d'après les ordres positifs du Gouvernement *François*, notre Commandant Sir *Sidney Smith* continuë néanmoins de correspondre avec lui: Il a envoyé récemment Mr. *Wright*, son Lieutenant, au *Caire*, avec des Depêches particulières, auxquelles la Réponse est attenduë avec beaucoup d'impatience. La communication la plus amicale subsiste également entre les Forces *Britanniques* & *Ottomanes*. Le *Capitan-Pacha* & ses principaux Officiers sont souvent à bord de notre Vaisseau, *le Tigre*. Sir *Sidney Smith* n'a avec lui que deux Vaisseaux *Anglois*; mais il en attend au premier jour deux autres pour le joindre. Le *Grand-Visir* est campé avec environ 30. mille Hommes à *Jaffa* & se dispose à s'avancer contre l'Ennemi, au cas que Mr. *Wright* ne réussisse point à disposer les *François* à évacuer l'*Egypte*."

De FRANCFORT, *le* 8. *Octobre.*

Les Troupes Impériales & *Françoises* se sont retirées respectivement, dans cette partie de l'*Empire*, derrière l'ancienne Ligne de démarcation, fixée par la Convention du 15. Juillet, & qui a été rétablie tacitement par celle du 20. Septembre. Le Corps du Général *Autrichien*, *Simschön*, renforcé maintenant par la Garnison de *Philipsbourg*, & ayant son Quartier-Général à *Schweinfurth*, a reparti sur la rive droite de la *Rednitz* & du *Mein*. Les bords opposés de ces Rivières, jusqu'à *Ochsenfurth* sur la dernière, sont occupés par une Division de l'Armée *Françoise* du *Rhin*, aux ordres du Général *Souham*. Suivent les Troupes de l'Armée *Batavo-Gallo*; mais celle-ci est principalement rassemblée sur la *Nidda*. Le Général en chef *Augereau* a, depuis le 2. de ce mois, son Quartier-Général à une lieuë d'ici, au Bourg d'*Offenbach*, quoiqu'il garde toujours une Maison à sa disposition dans cette Ville. Son Armee s'est répliée vers nos Contrées des environs d'*Aschaffembourg*, où le Baron d'*Albini*, ainsi que le Gouvernement & le Militaire *Mayençois*, sont rentrés. Le Prince-Evêque de *Würzbourg*, profitant également de ce changement favorable, est aussi retourné dans sa Résidence, délivrée à-présent de tout danger. Les Etats du Prince de *Nassau* & du Landgrave de *Hesse-Hombourg*, compris dans la Ligne occupée par les *François*, sont, depuis une quinzaine de jours, sous la protection d'une *Neutralité* spéciale, qui leur a été accordée par le Général *Augereau*. Les Ordres de ce Commandant y relatifs, que ces Princes doivent aux bons offices du Roi de *Prusse*, sont conçus à-peu-près dans les mêmes termes. Voici celui concernant les Etats de *Nassau*.

RÉPUBLIQUE FRANÇOISE. ARMÉE DE BATAVIE. SAUVE-GARDE. — *Au Quartier-Général d'*ASCHAFFEMBOURG, *le* 2. Vendémiaire *an* 9. (24. *Septembre* 1800.)

„ En considération de l'intervention de Sa Maj. le Roi de *Prusse* pour les Pays & Possessions du Prince de *Nassau* en *Allemagne*, comme aussi de l'épuisement de ces Pays par les malheurs d'une longue Guerre, & de la conduite prudente de son Gouvernement, qui a retiré son Contingent de l'Armée de l'*Empire*, n'a pris aucune part à la Guerre actuelle depuis l'ouverture des Négociations de *Rastadt*, & est dans ce moment en Négociation avec le Gouvernement *François* pour une *Paix définitive*, — le Général en chef *Augereau* ordonne, „ que le Pays de *Nassau* avec ses Appartenances doit être regardé comme *Neutre*, „ & qu'en conséquence il ne doit y être demandé sous aucun prétexte des Contributions en Argent ou en Vivres, ou d'autres „ prestations de Guerre. „

„ Le Général en chef se réserve cependant pour le cas, où la nécessité & les événemens de la Guerre l'exigeroient, de faire passer & séjourner des Troupes dans le dit Pays de *Nassau* & ses Appartenances. Il est fait défenses à tous les Officiers-Généraux, à tous les Militaires & Agens-Civils de l'Armée *Françoise*, de contrevenir aux dispositions ci-dessus stipulées. „

(*Signé*) AUGEREAU, *Général en chef.*

De HAMBOURG, *le* 10. *Octobre.*

La Convention, que le Comte de *Bernſtorff* & Mylord *Whitworth* avoient ſignée à *Copenhague*, le 29. Août, ayant été ratifiée tant par la Cour de *Londres* que par celle de *Danemarc*, l'on apprend, que les Préſens ordinaires ont été diſtribués aux Miniſtres reſpectifs à cette occaſion. Mr. de *Bernſtorff* a reçu une magnifique Tabatière avec le Portrait de S. M. *Britannique*. Lord *Whitworth*, ayant déjà eu ſon Audience de congé du Roi, va retourner de *Copenhague* par *Hambourg* à *Londres*. La Flotte de 25. Vaiſſeaux de ligne, que la *Ruſſie* avoit fait équiper avec une célérité incroyable, pour aller au ſecours du *Danemarc*, ſera desarmée à préſent.

FIN des Pièces, relatives aux différends entre le DANEMARC & L'ANGLETERRE.

No. XI. NOTE *de Lord* WHITWORTH *à M. le Comte de* BERNSTORFF. — *A* COPENHAGUE *le* 27. *Août* 1800.

„ Le Sous-ſigné a l'honneur d'accuſer la réception de la Note de M. le Comte de *Bernſtorff*, en date du 26. du courant, & ne manquera pas de la transmettre à ſa Cour. "

„ En attendant, il prie M. le Comte de *Bernſtorff* d'obſerver, que, s'il ne relève pas les argumens, dont il s'eſt ſervi dans cette occaſion, c'eſt qu'il croit rendre un ſervice bien plus eſſentiel à ſa Cour, ainſi qu'à celle de *Copenhague*, en s'abſtenant de tout ce qui pourroit les éloigner du but, que l'une & l'autre doivent avoir également à coeur. "

„ Quant à la Médiation, que M. le Comte de *Bernſtorff* propoſe, comme le moyen le plus propre à lever les difficultés de cette diſcuſſion, le Sous-ſigné croit pouvoir répondre avec ſûreté, que, malgré la *mesintelligence apparente*, qui a pu exiſter entre les deux Cours, il n'eſt aucun Souverain en *Europe*, auquel le Roi ſe remettroit ſur ſes intérêts les plus chers avec plus de confiance qu'à S. M. l'Empereur de *Ruſſie*. Perſonne n'eſt plus à même que le Sous-ſigné de rendre juſtice à la loyauté & au zèle pour la bonne Cauſe de ce Souverain. Mais il eſpère être fondé à croire, que dans un cas pareil il ſeroit inutile de recourir même à cette intervention, telle reſpectable qu'elle ſoit; & que la Cour de *Danemarc*, apportant dans la diſcuſſion la même franchiſe que la ſienne, & le même déſir de prévenir promtement tout ſujet de mesintelligence fâcheuſe, trouvera ſans peine le moyen d'y parvenir. "

„ Le Sous-ſigné ſaiſit avec empreſſement cette occaſion de renouveller à M. le Comte de *Bernſtorff* les aſſurances de ſa conſidération la plus diſtinguée. "

(*Signé*) WHITWORTH.

No. XII. CONVENTION préalable entre les Cours de COPENHAGUE & de LONDRES, ſignée le 29. Août 1800. par le Comte de BERNSTORFF & le Lord WHITWORTH.

„ *Leurs Maj.* Danoiſe & Britannique, animées d'un déſir égal de prévenir, par un accord préalable & amical, les conſéquences d'un différend, qui s'eſt élevé entre Elles par le réſultat de la rencontre, qui a eu lieu entre la *Frégate* Danoiſe, la Freya, & quelques Vaiſſeaux de guerre Anglois, & de rétablir dans toute leur étendue les relations d'amitié & de confiance, qui les uniſſent depuis longtems, ont pour cet effet nommé & conſtitué pour leurs Plénipotentiaires; *Sa Maj.* Danoiſe, le Sr. de Bernſtorff, *ſon Chambellan & Secrétaire d'Etat pour les Affaires-Etrangères*; & M. Britannique *le Lord* Whitworth, Chevalier de l'Ordre du Bain; leſquels, après s'être communiqué leurs Pleins-pouvoirs reſpectifs, ſont convenus des Articles ſuivans. "

ART. I. La Queſtion de Droit, relativement à *la viſite* des Navires Neutres, ſous Convoi, ſera renvoyée à une diſcuſſion ultérieure.

II. La Frégate *Danoiſe*, *la Freya*, & les Navires, trouvés ſous ſon Convoi, ſeront ſur le champ ceſſamment relâchés; & la dite Frégate remettra *vera* dans les Ports de S. M. *Britannique*, ce, dont elle aura beſoin pour ſa réparation, ſelon l'uſage pratiqué entre les Puiſſances Amies & Alliées.

III. Pour empêcher, que de pareilles rencontres ne renouvellent des conteſtations de même nature, Sa Maj. *Danoiſe* ſuſpendra les Convois, juſqu'a ce que les explications ultérieures ſur ce même objet aient pu effectuer une Convention définitive.

IV. S'il arrivoit cependant, que des rencontres du même genre euſſent lieu avant que les Inſtructions, deſtinées à les prévenir, puiſſent avoir leur effet, elles reſteroient ſans conſéquences; & l'arrangement de ce qui en réſulteroit ſeroit cenſé compris dans l'objet de la Convention préſente.

V. Cette Convention ſera ratifiée en trois ſemaines, à compter du jour de la ſignature, ou plutôt, ſi faire ſe peut.

„ *En foi de quoi, nous Sous-ſignés Plénipotentiaires de LL. MM.* Danoiſe & Britannique, *avons ſigné, en leurs noms & en vertu de leurs Pleins-pouvoirs, la préſente Convention, & y avons oppoſé le Cachet de nos Armes.* "

Fait à COPENHAGUE, le 29. Août 1800.

(Signé) C. BERNSTORFF. WHITWORTH.

De PARIS, *le* 18. Vendémiaire (10. *Octobre.*)

Si l'activité de la Correſpondance entre le Cabinet de *Londres* peut en garantir le ſuccès, on a lieu d'eſpérer la prompte arrivée d'un Négociateur *Anglois*. Le 9.

courant (1. Octobre,) il eſt arrivé à *Ca-*
lais des Dépêches pour le Gouvernement
Britannique: Le Bâtiment *François*, char-
gé de les porter, étoit de retour la nuit du
14. (6. Octobre:) Comme la violence du
vent l'a forcé d'aborder à *Gravelines*, c'eſt
de ce Port qu'a été expédié à *Paris* le Pa-
quet, dont il étoit chargé en retour. En
attendant, on fait en *France* tous les prépa-
ratifs pour la tenuë du Congrès: Des ordres
ont été donnés par le Miniſtre de l'Intérieur
pour réparer le pavé de *Luneville*; pour que
cette Ville fût approviſionnée abondamment,
éclairée pendant la nuit &c. Beaucoup de
les Habitans ſe diſpoſent à céder des Loge-
mens aux Etrangers. Le Général *Clarke* y eſt
arrivé le 11. *Vendémaire* au ſoir avec ſa Suite;
il eſt deſcendu au Château (aujourd'hui
Temple de la Paix,) où il paroît devoir fixer
ſa réſidence pour le tems des Négociations.
Le Citoyen *Louis Bonaparte*, du départ
duquel pour *Berlin* on a parlé depuis quin-
ze jours, a enfin quitté *Paris* le 16. de ce
mois. On ignore l'objet & le terme de ſon
voyage; on dit ſeulement, qu'il ſe rendra en
Allemagne, en paſſant par la *Pruſſe*. Il y a
huit jours, que le Citoyen *Belair*, Aide-
de-Camp du Général *Beurnonville*, eſt ar-
rivé de *Berlin*. " Il ſe confirme chaque
jour de plus en plus (diſent nos Journa-
liſtes,) que la *Pruſſe* ſe rend Médiateur
entre les Puiſſances Belligérantes." On
va même, dans les Feuilles publiques, juſ-
qu'à dire, que le Roi de *Pruſſe* a déſigné
M. de *Dohm* pour Député au Congrès,
parce que ce Miniſtre partira de *Berlin* ſous peu
de jours, pour ſe rendre à *Luneville*.

Le Citoyen *Carnot* a demandé & obte-
nu ſa démiſſion du Miniſtère de la Guerre, qui
a été conféré de nouveau, par Arrêté d'a-
vant-hier, au Général *Berthier*, chargé
déjà de ce Département avant ſa Campagne
d'*Italie* avec le *Premier-Conſul*. Celui-ci
a confié hier *ad interim* le Portefeuille de
la Guerre au Citoyen *Lacuée*, Préſident de
cette Section au Conſeil-d'Etat, juſqu'au
retour du Général *Berthier* de ſa miſſion en
Allemagne, dont la fin ſemble ne plus pou-
voir être éloignée. Le Gouvernement avoit
ordonné le ſilence ſur les mouvemens hoſtiles,
qui ont eu lieu à l'Armée du Général *Au-*
gereau ſur les bords du *Mein*, à l'occaſion
de la rupture momentanée de l'Armiſtice
dans ces Contrées, il y a un mois: Le
Journal officiel ſemble vouloir ſuppléer à
ce ſilence, en publiant l'Extrait ſui-
vant d'une Lettre de l'Armée *Gallo-Batave*.

EXTRAIT d'une Lettre du Quartier-Gé-
*néral d'*ASCHAFFEMBOURG, *le* 27.
Fructidor (14. *Septembre*) *an* 8.

„ L'Armiſtice expiroit le 23. (10. Septem-
bre,) à ſix heures du ſoir; le Général en chef
Augereau fit à l'inſtant occuper *Aſchaffembourg*
par la Diviſion du Général *Barbou*. Celle du
Général [*Batave*] *Dumonceau* fit en même
tems un mouvement en avant de *Hanau*. En
deux jours l'Armée eſt arrivée ſur la *Sinn*; la
droite de la Diviſion *Barbou* eſt à *Triffeſtein*.
Wertheim eſt occupé par un Poſte d'obſerva-
tion. La gauche s'étend juſqu'à *Lohr*; elle
a un Bataillon à *Gemmaden*, à l'embouchure
de la *Saal*. La Diviſion de gauche, reſſerrée
par les Pays de *Heſſe-Caſſel*, s'eſt portée dans
la Vallée de la *Sinn*, & forme une ſeconde
Ligne. La Réſerve de Cavalerie eſt établie à
Salmunſter ſur la *Kinzing*. Celle d'Artillerie
eſt en arrière d'*Aſchaffembourg*. La Nouvelle
de la prolongation de l'Armiſtice a arrêté l'Ar-
mée dans cette poſition."

„ Le Général *Augereau* a ordonné le deſ-
armement général des Habitans de tout le
Pays occupé par l'Armée."

„ Le Corps-d'Armée oppoſé s'eſt retiré juſ-
qu'à *Schweinfurth*. Les *Mayençois* occupent
encore cette poſition; & les *Autrichiens* ſont
établis derrière la *Rednitz*, entre *Bamberg* &
Nuremberg. Nulle part les Ennemis n'étoient
en meſure: La rupture momentanée de l'Ar-
miſtice les avoit jettés dans la conſternation."

Le *Tiers conſolidé* eſt aujourd'hui à 37.
& un dixième.

EXTRAIT des Nouvelles de LONDRES,
juſqu'au 3. *Octobre* (*par la voye de*
Hambourg.)

„ Le Roi & la Famille Royale reviendront
Mercredi, 7. de ce mois, à *Windſor* du ſéjour,
qu'ils ont fait cette année comme les précé-
dentes, durant les derniers mois d'Eté, à
Weymouth, pour y prendre les Bains de mer.
Hier, il ſe tint encore au Bureau du Secréta-
ire-d'Etat Lord *Grenville* un Conſeil du Cabi-
net, auquel le Lord Chancelier & Mr. *Pitt*,
Chancelier de l'Echiquier, aſſiſtèrent avec les
autres Membres du Cabinet, qui ſont actuelle-
ment le Duc de *Portland*, les Comtes de *Cha-*
tham, *Spencer*, *Camden*, & *Liverpool*, Lord
Grenville, Mrs. *Dundas* & *Windham*. La
Correſpondance avec le Gouvernement *Fran-*
çois ſe continuë: Le 1. Octobre il arriva ſuc-
ceſſivement deux Dépêches de la *France*: Cel-
le, qui fut reçuë le matin, étoit (à ce que
l'on apprend) une Lettre du Capitaine *Cotes*,
notre Commiſſaire des Priſonniers à *Paris*:
Elle ne regardoit, dit-on, que ce dernier ob-
jet & le Département des Approviſionnemens:
La ſeconde Dépêche, qui arriva le ſoir, étoit
adreſſée par le Miniſtre *Talleyrand* au Citoyen
Otto, Commiſſaire *François* pour les Priſon-
niers de guerre à *Londres*: Elle en renfermoit
une autre au Secrétaire-d'Etat Lord *Grenvil-*
le, contenant la Réponſe du Conſeil des *Cin-*
```
```

Herres à celle, que Lord *Grenville* avoit envoyée le 27. Septembre au Citoyen *Talleyrand*. Il lui en avoit déjà été dépêché une autre le 28. & la Réponse à celle-ci eſt attendue inceſſamment. L'Ecrivain Miniſtériel de la Feuille *the Times* s'énonce ſur cette Correſpondance aſſiduë de la manière ſuivante. — " Pour ce „ qui regarde les Articles particuliers de *re-* „ *ſtriction* ou d'*équivalent*, qui ſont actuelle- „ ment les ſujets de délai dans la Négociation „ de l'*Armiſtice Naval*, il n'en transpirera „ rien de certain, jusqu'à ce que cet objet „ ſoit finalement rempli ou refuſé. Les Mi- „ niſtres, en admettant ou en tentant de mo- „ difier une ſemblable Propoſition, ont donné „ une preuve non équivoque de leur ſincère „ déſir de procurer une Paix générale au Con- „ grès de *Luneville*. Beaucoup de difficultés „ accompagneront la diſcuſſion préſente, qui „ embraſſe naturellement tant de parties du „ Monde, où la *France* eſt reſſerrée & gênée „ de différentes manières par notre ſupériori- „ té maritime. Il paſſera donc & repaſſera „ encore bien des Parlementaires, avant qu'un „ tel Armiſtice puiſſe être finalement conclu; „ & le Public fera bien d'être en garde contre „ un renouvellement de ſpéculations & d'im- „ poſtures, auxquelles il ſe trouve toujours „ expoſé durant toute eſpèce de Négocia- „ tion. " — Il paroît donc certain, que la condition de l'*Armiſtice maritime* eſt réelle- ment miſe en avant par le Gouvernement *Fran- çois* comme le prix préalable de l'admiſſion de l'*Angleterre* aux Négociations futures de Paix, quoiqu'on crût d'abord qu'il n'en pouvoit être queſtion, puiſque l'Empereur avoit déjà payé *une fois* ce prix par la ceſſion des trois ſeules Forteresſes *Germaniques*, qui reſtaſſent entre ſes Etats & la *France*. Aujourd'hui, que cet- te *ceſſion* n'eſt plus qu'un *gage*, une *ſûreté* pour les *intentions* de l'Empereur de [illegible] Paix, il eſt encore queſtion de pareilles [illegible] *tés* réciproques, avant de convenir d'un [illegible] ſtice entre la *France* & l'*Angleterre* &c.

„ Le Meſſager-d'Etat *Herſlett* eſt arrivé 1. Octobre de *Copenhague*, apportant la Ra- fication de la Convention proviſoire, ſign le 29. Août entre la *Grande-Bretagne* & *Danemarc*. Lord *Whitworth*, qui a fait petite excurſion dans la *Scanie*, eſt retou inceſſamment de retour; &, ſi la Corres dance avec la *France* conduit à une Négo tion formelle, il eſt probable, ſuivant q ques-uns, que ce Miniſtre formera parti la Légation *Britannique* au Congrès. A fortement qu'on a été frappé de la promp avec laquelle l'Empereur de *Ruſſie* s'eſt claré & a pris des meſures hoſtiles co nous, dans cette conteſtation avec le Gou nement *Danois*, auſſi aiſe a-t-on été d prendre, qu'immédiatement après que Cour de *Pétersbourg* eut été informée, Lord *Whitworth* avoit changé de ton, & ſa Note menaçante du 21. Août, auſſi-tôt eut été queſtion de la *Médiation* de la *Ru* avoit été ſuivie dès le 27. d'une Convention radoucie, & déjà le 29. d'une Convention tisfaiſante, toutes les diſpoſitions guerriè dans le *Nord* avoient ceſſé, & que nos C munications Politiques & Commerciales n roient point coupées avec cette partie de *rope*. L'Empereur *Paul* I. a rappellé ſon niſtre, Mr. *Liſakewitz*, de notre Cour, lui conférant le Poſte de ſon Miniſtre-Plén tentiaire à *Copenhague*, & en lui faiſant Gratification de 4. mille L. Sterling. dant Mr. *Liſakewitz* ne quittera pas *Lon* avant qu'il lui ait été nommé un Succeſſeur

„ *Indes*, 207. & trois quarts. *Ann.* 3. *p. c.* 65. & demi. "

Veuve E. Croese & Comp., *Banquiers de Sa Maj.* Catholique, *à* Amsterdam, *avertiſſent, qu'au* 1. *Novembre prochain & jours ſuivans on vaquera chez les* Cuyk van Mierop & Tetterode, *au payement des Obligations de l'Empr* gacié *pour l'*Eſpagne *par Mrs.* Hope & Comp. *remboursables alors, & qui* [illegible] *inſcrites pour en recevoir le payement en effectif; au reſte laiſſant aux Porteurs la* [illegible] *de participer dans l'augmentation de l'Emprunt de converſion ſur le même pié* [illegible] *que ceux qui ſe ſont diſpenſés de faire inſcrire leurs Obligations remboursables.*

Ils avertiſſent auſſi que dans le courant du même mois on commencera à délivrer à [illegible] *reau les Obligations & Coupons d'Intérêts de la ſus-dite augmentation à l'Emprunt de* [illegible]

Le Libraire J. C. Vieweg, *demeurant à* Nymègue, *y vendra le* 20. *Octobre* [illegible] *& jours ſuivans une très-belle Collection de Livres, parmi leſquels le* Dictionnaire de [illegible] cyclopédie (*meilleure Edition de* Paris, in Folio,) Voltaire, Rouſſeau, Buffon [illegible] *jointe une Collection de Gravures; des Thermomètres, Baromètres, Inſtrumens de Phy* [illegible] *& d'Optique, parmi leſquels une très-belle Lunette d'approche achromatique de Dollon* [illegible] *deux* Forte-Piano's Anglois *& autres Raretés: Le tout délaiſſé par feu Mr.* L. de Bu [illegible] *Le Catalogue ſe trouve chez le Libraire ſus-dit; & à* Amsterdam, *chez* C. Ro [illegible] *à* Haerlem, *chez* Bohn; Bois-le-Duc, *chez la Veuve* C. A. Vieweg & Fils; [illegible] la Haye, *chez* Leeuweſteyn; *à* Utrecht, *chez la Veuve* ter Veen; *à* Rotter [illegible] dam, *chez* N. Cornel; *à* Leyde, *chez* van Thoir; *à* Dordrecht, *chez de* Ha [illegible]

A Leyde, *au Bureau des* Nouvelles Politiques, *par* Abraham Blussé, *le Jeune.*

NUMERO LXXXIII.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 17. Octobre 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 10. *Septembre (par la voye de* Hambourg.)

JUSQU'À présent la *Porte* n'a reçu encore aucuns Avis officiels, touchant la situation des affaires dans l'*Egypte* & la *Syrie*; mais en revanche l'on ne manque point de rapports particuliers: Si l'on peut s'y rapporter, les hostilités entre les Forces *Ottomanes* & *Françoises* ont déjà recommencé; & il y a eu plusieurs Actions, à la suite desquelles le *Grand-Visir* a été forcé de se retirer; sur quoi la plus grande partie de l'Armée *Françoise* l'avoit suivi dans la *Syrie* & avoit pénétré déjà jusqu'à *Gaza*. Le Commandant en chef *Turc*, parmi d'autres obstacles à ses succès, avoit presqu'entièrement manqué de tout appui de la part des Beys d'*Egypte*; & l'espoir, qu'il avoit cru pouvoir fonder sur leur concert, avoit totalement manqué. Les *François* ayant eu leur inspirer le goût de leur Indépendance de la *Porte*, les Troupes de ces Beys, au lieu de joindre les *Turcs*, avoient pris parti contre eux. L'on commence à croire, que, sans le secours de quelque Puissance *Européenne*, il sera impossible au *Grand-Seigneur* de rentrer en possession de l'*Egypte*; & l'on se rejouït ici d'un rapport de mer, suivant lequel des Patrons de Bâtiment, revenus de l'*Archipel*, ont rapporté, que dans les Eaux de l'Isle de *Candie* ils ont rencontré une Escadre de Vaisseaux de guerre, ayant sous son escorte plusieurs Transports, qu'on croyoit *Anglois*, faisant voile pour l'*Egypte*. On attend encore l'Escadre *Russe*, qui doit passer de la *Mer-Noire* par le Canal dans la *Méditerranée*, ayant à bord un Corps de Troupes de sa Nation, qu'on croit destiné pour les Etats du Roi de *Naples*."

De PÉTERSBOURG, *le* 19. *Septembre*. Notre *Gazette* officielle vient de rendre compte d'une Revuë, accompagnée des grandes Manoeuvres, qui ont été exécutées ces jours-ci, par les Régimens des Gardes & plusieurs autres Corps, rassemblés près de *Gatschina*, & de tout l'ensemble desquelles l'Empereur (si mécontent, il y a peu de tems, de la tenuë & des manoeuvres de plusieurs Corps) avoit été si extrêmement satisfait, que chaque Soldat reçut une Gratification; que tous les Généraux & Colonels furent admis le soir à la Table de Sa Majesté; que les Officiers de l'Etat-Major furent régalés dans les autres Appartemens du Château, & les Subalternes dans différents Quartiers, aux dépens du Souverain. Aujourd'hui la même Feuille annonce ce qui suit. — *Le* 13. *de ce mois il a été mis à l'Ordre à* GATSCHINA *l'Avis suivant.* " L'Armée du Général de l'Infanterie, *Golenitschtschew-Kutusow*, (en *Lithuanie*) doit se tenir prête à marcher dans 24. heures, après en avoir eu l'ordre: Le Département des Approvisionnemens doit aussi établir des Magasins pour ces Troupes à *Wlodimir* & dans les endroits circonvoisins."

De MILAN, *le* 18. *Septembre*. L'Armistice a été prolongé pour quelques jours en *Italie*, comme en *Allemagne*: Mais on n'en continuë pas avec moins d'activité les préparatifs pour reprendre les hostilités. De nouveaux Corps, partis de la *France*, viennent toujours augmenter les Forces Républicaines. Deux Demi-Brigades, sorties du Camp de *Dijon*, sont ici depuis quelques jours. Hier matin, il est arrivé 100. Pièces de canon, avec les Chariots de Munitions nécessaires. La Légion *Cisalpine*, aujourd'hui Légion *Italique*, qui sous le Général *Lechi* est entrée avec les *François* dans la *Lombardie*, a reçu ordre d'aller occuper la *Valteline*. La première Légion *Cisalpine* de nouvelle formation est à *Bologne*; la seconde dans la *Romagne*. La Division du Général *Monnier* se trouve à *Modène*. Les Troupes *Françoises*, qu'il y avoit à *Lucques*, se sont repliées sur *Correggio*. On dit, que les *Autrichiens* ont retiré de *Ferrare* une partie de la Garnison de cette Ville, & qu'ils n'ont laissé dans le Château que 3. ou 4. cents Hommes.

De SALTZBOURG, *en* Bavière, *le* 25. *Septembre*. Il a été annoncé officiellement, que la principale Division des Charrois de l'Armée & la grosse Artillerie, ainsi que la grosse Cavalerie & l'Infanterie de ligne *Autrichiennes*, partent pour la *Bohême* & l'*Autriche*. Le Quartier-Général de l'Archiduc *Jean* viendra à *Wels*; & le Commissariat

de-Guerre, de même que les Chancelleries principales de l'Armée, s'établiront, à
lieuës de-là, dans la Ville de *Lintz*, Capitale de la *Haute-Autriche*. Cependant l'Ar
mée Impériale & Royale sera maintenuë, dans les *Etats-Héréditaires*, sur le pié d
Guerre. Il n'en reste dans la *Bavière* que le Contingent, que l'*Autriche* doit fournir
l'Armée d'*Empire*. Ce Corps, formé de la Cavalerie & de l'Infanterie légères de l'A
mée *Autrichienne*, sera aux ordres des Généraux Prince de *Lichtenstein* & Comte
Meerveld. Une partie de ce Corps garnira, conjointement avec les Troupes *Bava*
& de *Würtemberg*, les bords du *Danube* & de l'*Inn*; l'autre partie se retirera dans l'A
chevêché de *Saltzbourg*, pour y cantonner durant la Suspension-d'Armes. On remarq
que les dispositions, qui se font, sont à-peu-près les mêmes que celles, qui eurent
en 1797. après la signature du Traité de Paix de *Campo-Formio*.

De STUTTGARDT, *le 6. Octobre.* Déjà, depuis le 30. du mois dernier l'Ar
Françoise du *Rhin* possède en entier les trois Forteresses d'*Ingolstadt*, d'*Ulm* & de
lipsbourg; & elle est entrée en ce moment par-tout dans les positions, qu'elle doit
cuper pendant l'Armistice. Le grand Quartier-Général néanmoins ne paroît pas
arrivé encore à sa destination définitive, qu'on assure toujours être pour notre Ville.
a été transporté, il y a huit jours du Château de *Nymphenbourg*, près de *Munich*,
Augsbourg, où il se trouve jusqu'ici. Le Général *Macdonald*, qui commande la
velle Armée de réserve en *Suisse*, s'est rendu dans cette dernière Ville auprès du
néral *Moreau*, & a accompagné celui-ci avant-hier dans un voyage au Quartier-G
néral de l'Aile gauche à *Ratisbonne*. Ces deux Généraux en chef, avec les Géné
de leur Suite, ont dû être reçus en route par le Lieutenant-Général *Grenier*, qui
allé le même jour au-devant d'eux. Le Lieutenant-Général *Lecourbe* est aussi en ro
ge; & on croit, que c'est pour *Paris*: Il a quitté le 30. Septembre le Quartier-Gé
de l'Aile droite, après l'avoir établi de nouveau à *Kempten*. Le Lieutenant-Général
Ste. Suzanne est parti vers le même tems du Quartier-Général de la Réserve à *Mem*
Ce Commandant est allé à *Strasbourg*, où il est arrivé avec son Chef d'Etat-Major
vian. — Suivant les Avis publics d'*Augsbourg*, il y est passé le 1. Octobre, à 6. h
du soir, un Courier de *Paris*, qui portoit à *Vienne* la Ratification *Françoise* de la C
vention, signée le 20. Septembre par l'Empereur. Il est difficile d'apprécier au juste
rapport; mais il faut bien, que, lors de la conclusion de l'Armistice de *Hohenlin*
où il n'est pas dit un seul mot de Négociations de Paix, on soit convenu, dans un
Acte, de la manière de les ouvrir, peut-être aussi de leurs bases éventuelles, &c.

EXTRAIT des NOUVELLES *publiques de* STRASBOURG *du* 8. Vendémiaire (30. *Septembre*)

„ On annonce enfin comme prochain le retour de ce grand nombre d'*Alsaciens* (
tifs, qui à la fin de 1793. se sauvèrent du Département du *Bas-Rhin* avec l'Armée
Général *Würmser*, pour se soustraire au supplice, dont ils étoient menacés par un
des Proconsuls *Lacoste* & *Lebas*, " qui déclaroit *Traîtres à la Patrie* tous les Hab
„ du Département, qui étoient restés dans leurs foyers pendant l'invasion des
„ *chiens*." On se rappelle, que, peu de jours avant le 18. *Fructidor* (4. Septembre 179
le *Corps-Législatif* avoit autorisé ces malheureux Fugitifs, au nombre de 30. à 40. mi
Individus, à rentrer dans leurs foyers, mais que le *Directoire* fit révoquer ce Déc
le 18. *Fructidor*, & assujettit tous ces Fugitifs aux formalités exigées par les Lois
les *Emigrés*; en sorte que depuis trois ans ils sont restés presque tous hors de leur
trie, en vertu de la Loi du 18. *Fructidor*. Le *Préfet* de notre Département a, dit-
adressé des représentations énergiques aux *Consuls*, pour les inviter à faire mettre un
me à l'exil d'un si grand nombre de Citoyens utiles, la plûpart Laboureurs; & l'on
sure, que l'Arrêté, qui ordonne leur radiation de la Liste des *Emigrés*, est déjà arri
& ne tardera pas à être rendu public. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 19. Vendémiaire (11. *Octobre.*)

„ Le *Second-Consul Cambacérès* a réuni, *Septidi* dernier, chez lui les Membres
Gouvernement, les Ministres, les Conseillers-d'Etat, plusieurs Sénateurs, Tribuns
Législateurs, & nombre de Citoyens recommandables par leurs services, dans les fonc
soit Civiles, soit Militaires. Cette Fête avoit pour objet de célébrer l'Anniversaire
l'arrivée du Général *Bonaparte*, qui, revenant d'*Egypte*, débarqua à *Fréjus*, le 17. *Fr*
démiaire de l'an 8. (9. Octobre 1799.) " En voyant le *Premier-Consul* environné

» Perſonnes, qui furent aſſociées à ſes périls & à ſon retour, (dit le *Moniteur*,) on ſe » rappelloit les circonſtances calamiteuſes, au milieu desquelles il fut rendu à la Patrie; » & ce ſouvenir donnoit quelque choſe de plus touchant au ſentiment du bonheur pré- » ſent: Une douce émotion ſe manifeſtoit ſur tous les viſages. Le Citoyen *Bouſſers*, » dans des Couplets charmans, le Citoyen *Esmenard*, dans de beaux Vers, ont exprimé » ce que chacun éprouvoit. La Muſique des Couplets étoit du Citoyen *Garat*, qui les » a chantés avec l'expreſſion & la grâce, qui appartiennent à ſon talent. Le Concert a » été ſuivi d'un Banquet nombreux & d'un Bal fort brillant. Cette Fête, ordonnée » avec goût & magnificence, s'eſt prolongée fort avant dans la nuit." — Ces Fêtes ſont animées par l'eſpérance de la Paix extérieure, & par les bonnes Nouvelles, qu'on reçoit, des progrès de celle de l'Intérieur. Le calme renaît de plus en plus dans la République; & dans ces Contrées mêmes, qui étoient déchirées encore, il y a à peine quelques mois, par la Guerre-Civile, ou qui continuèrent depuis à être le théâtre du deſordre & de la Révolte, la tranquillité publique ſe conſolide ou ſe rétablit. Elle a été le plus longtems troublée dans le *Midi* de la République, & notamment dans les Départemens de l'*Ardèche*, de *Vaucluſe* & des *Baſſes-Alpes*, où pluſieurs Bandes armées n'ont ceſſé juſqu'ici de combattre la République. Pour les affoiblir, le Général *Ferino* a été autoriſé, le mois dernier, par un Arrêté des *Conſuls* à accorder une entière Amneſtie à tous les Hommes égarés, ainſi qu'aux *Réquiſitionnaires* & *Conſcrits*, que la ſéduction ou la crainte retenoient parmi les Revoltés. Cette meſure a déjà opéré les changemens les plus favorables. Le Miniſtre de la Police en a rendu compte, par rapport au Département de l'*Ardèche*, qui comprend une partie des *Cevennes* au *Bas-Languedoc*, dans un Avis officiel, qui vient d'être publié en même tems qu'une Note de ce Miniſtre ſur l'amélioration progreſſive de la ſituation Politique du Département de *Maine & Loire*, ci-devant *Anjou*, dans l'*Ouëſt* de la *France*."

» Les Miniſtres *Américains*, *Elsworth* & *Davie*, arrivés cette Decade au *Havre*, y ſont retenus par les Vents, qui les empêchent de mettre en mer. Les Autorités Civiles & Militaires, dans ce Port, les ont reçus avec tous les égards dûs à leur qualité & avec beaucoup de prévenance. — On écrit de *Marſeille*, que cinq Bâtimens *Anglois* Parlementaires y ont ramené une partie de la Garniſon de *Malte*. Voici la Fin de la Capitulation de cette Iſle."

FIN de la CAPITULATION *de* MALTE *du* 18. Fructidor *an* 8. (5. *Septembre* 1800.)

X. Auſſi-tôt la Capitulation ſignée, M. le Général *Anglois* laiſſera entièrement à la diſpoſition du Général, Equipage néceſſaire, commandant les Troupes *Françoiſes*, de faire partir une Felouque avec l'Ainſi ſera donné le Sauf-conduit néceſſaire. — "*Accordé.*"

XI. Les Articles de la Capitulation ſignés, il ſera livré à M. le Général *Anglois* la Porte dite *des Bombes*, qui ſera occupée par une Garde d'égale force d'*Anglois* & de *François*. Il ſera enjoint à ces Gardes de ne plus laiſſer pénétrer dans la Ville ni Soldats des Troupes aſſiégeantes, ni Habitans de l'Iſle quelconques, juſqu'à ce que les Troupes *Françoiſes* ſoient entièrement embarquées & hors de vuë du Port: A meſure que l'embarquement s'exécutera, les Troupes *Angloiſes* occuperont les Poſtes, par leſquels on pourroit entrer dans les Places. M. le Général *Anglois* en ſentira, que ces précautions ſont indiſpenſables, pour qu'il ne s'élève aucun ſujet de diſpute, & que les Articles de la Capitulation ſoient religieuſement obſervés. — "*Accordé, conformément à ce qui eſt prévu par la Réponſe au* 1er *Article; & on prendra toutes les précautions, pour empêcher les* Maltois *armés de tout rapprochement des Poſtes, occupés par les Troupes* Françoiſes."

XII. Toutes aliénations ou Ventes des Meubles & Immeubles quelconques par le Gouvernement *François*, pendant le tems qu'il a reſté en poſſeſſion de *Malte*, & toutes tranſactions entre Particuliers ſeront maintenuës inviolables. — "*Accordé, autant qu'elles ſeront juſtes & légitimes.*"

XIII. Les Agens des Puiſſances Alliées [de la République,] qui ſe trouveront dans *la Valette* lors de la reddition de la Place, ne ſeront inquiétés en rien, & leurs Perſonnes & Propriétés ſeront garanties par la préſente Capitulation. — "*Accordé.*"

XIV. Tout Bâtiment de Guerre ou de Commerce, venant de *France* avec le Pavillon de la République, & qui ſe préſenteroit pour entrer dans le Port, ne ſera pas reputé de bonne priſe, ſon Equipage fait Priſonnier, avant les vingt premiers jours, qui ſuivront celui de la date de préſente Capitulation; & il ſera renvoyé en *France* avec un Sauf-conduit. — "*Réfuſé.*"

XV. Le Général en chef & les autres Généraux ſeront embarqués, avec leurs Aides-de-camp, les Officiers attachés à eux, ainſi que les Ordonnateurs & leur Suite, ſans ſéparation relative. — "*Accordé.*"

XVI. Les Prisonniers faits pendant le Siège, y compris l'Equipage du Vaisseau *le Guillaume Tell*, & de la Frégate *la Diane*, seront rendus & traités comme la Garnison; il en sera de même de l'Equipage de *la Justice*, si elle étoit prise en se rendant dans un des Ports de la République. — " *L'Equipage du* Guillaume Tell *est déjà échangé; & celui de* la Diane *transporté à* Minorque *pour être échangé immediatement.* "

XVII. Tout ce qui est au service de la République ne sera sujet à aucun acte de répression de quelque nature que ce puisse être & sous quelque prétexte que ce soit. — " *Accordé.*

XVIII. S'il survient quelque difficulté sur les termes & conditions de la Capitulation, elles seront interprêtées dans le sens le plus favorable à la Garnison. — " *Accordé suivant la plus*

Fait & arrêté à MALTE, *le* 18. Fructidor *an* 8. *de la République* Françoise (5. *Septembre*

(*Signé*) *Le Général de Division*, VAUBOIS. *Le Contre-Amiral*, VILLENEUVE.
PIGOT, *Major-Général*. *Le Capitaine* MARTIN, *commandant les*
seaux de Sa Maj. Britannique & *de ses Alliés*, *devant* Malte.

De PARIS, *le* 20. Vendémiaire (12. *Octobre.*) Outre un Arrêté du 13. *Vendémiaire* qui donne à l'Armée de réserve, actuellement en *Suisse*, le nom d'*Armée des Grisons*, le Gouvernement a fait publier aujourd'hui deux autres Arrêtés, en date d'hier, plus intéressans & que voici.

ARRÊTÉS du 19. *Vendémiaire* an 9. (11. Octobre 1800.)

„ BONAPARTE, Premier-Consul *de la République*, *après avoir entendu le Rapport du Ministre des Relations-extérieures*, *arrête*: "

ART. I. Le Citoyen *Joseph Bonaparte*, Conseiller-d'Etat, est nommé Ministre-Plénipotentiaire " pour traiter du rétablissement de la Paix entre la République *Françoise* & S. M. Impériale " jesté l'Empereur Roi de *Bohême* & de *Hongrie*. "

II. Le Ministre des Relations-extérieures est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui ne sera point imprimé.

„ BONAPARTE, Premier-Consul *de la République*, *arrête ce qui suit*. "

I. Le Citoyen *Laforest*, Commissaire Central du Gouvernement près les Postes, est nommé Secrétaire de la *Légation chargée de négocier la Paix avec l'Empereur.*

II. Le Ministre des Relations-extérieures est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Le Premier-Consul. (*Signé*) BONAPARTE.

Le *Tiers-consolidé* a perdu de nouveau: Il est à 35. & demi.

EXTRAIT du COURIER DES DÉPARTEMENS-RÉUNIS.

„ *De* BRUXELLES, *le* 19. Vendémiaire (11. *Octobre.*) — Le ci-devant Marquis de *Donnati*, le ci-devant Marquis de *la Puente*, & l'Avocat *Williems*, Députés du Département de la *Dyle* pour assister à la Fête du *premier Vendémiaire*, sont revenus en cette Ville: ils s'accordent à faire le plus grand éloge du *Premier-Consul* & des Ministres, desquels ils ont été reçus avec toutes sortes d'égards. Leur voyage aura été également utile à nos Proscrits d'*Emigration*, & à l'administration des *Domaines Nationaux*. C'est à notre vive satisfaction que nous pouvons annoncer, que le *Premier-Consul Bonaparte* s'occupe en cet instant d'une mesure générale au sujet des *Belges* absens, inscrits sur les Listes de proscription. On assure qu'un Arrêté du Gouvernement déclarera incessamment, " que nos Compatriotes, qui sont " terre étrangère, ne peuvent nullement être assimilés aux *Emigrés Français*. Il est certain, que plusieurs Préfets des *Neuf Départemens-réunis* ont adressé à cet égard au Gouvernement des représentations très-fortes. On peut citer le Citoyen *Doulcet-Pontécoulant*, Préfet de *la Dyle*, comme un de ceux, qui ont le plus intéressé la justice du *Premier-Consul* en faveur de nos infortunés Concitoyens, qui gémissent loin de leurs foyers. "

De LEYDE, *le* 16. *Octobre.* L'on a par des voyes particulières des *Lettres* & *Papiers* de LONDRES *des* 6. & 9. *Octobre.* Leur contenu fait croire, que les conditions, que le *Premier-Consul* de *France* a voulu mettre, de son côté, à l'*Armistice maritime*, ont été rejettées par le Gouvernement *Britannique*. On prétend, qu'il désiroit entre autres la remise des Vaisseaux de ligne *Anglois*, comme *sûreté* & *gage* de la sincérité des intentions de cette puissance pour faire la Paix. Du moins étoit-on généralement persuadé, qu'il n'y auroit point de Parlementaires entre *Douvres* & *Calais*, la correspondance ayant cessé entre les deux Nations. Les mêmes Avis annoncent, que les *François* de la *Martinique* se sont mis en possession de l'Isle *Hollandoise* de *Curaçao*, défendue par les Habitans & les *Anglo-Américains*, qui avoient d'abord repoussés avec perte & refusé de les recevoir. La *Banque* étoit à 170. demi: Les *Ann. conf. à* 3. *p. c.* à 64. & trois huitièmes.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*